



TU AS COMPLÉTÉ 60 UNITÉS OU PLUS DANS TON PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT?

**Bonne nouvelle : tu peux maintenant faire une
demande d'autorisation d'enseigner!**



Pourquoi faire cette demande?

- C'est obligatoire pour obtenir un contrat d'enseignement;
- Les périodes travaillées à contrat comptent pour ton ancienneté;
- Le taux de suppléance est augmenté de 8,81\$/l'heure;
- C'est ta responsabilité de faire la demande.



Quelles sont les conditions?

Pour déposer ta demande, tu dois :

- Être inscrit dans un programme universitaire agréé de formation à l'enseignement au Québec;
- Avoir réussi au moins 60 unités de ce programme;
- Avoir une attestation de ton employeur confirmant qu'il prévoit te confier un emploi pour l'année scolaire en cours.



Comment faire ta demande?

C'est simple et c'est à toi de la faire :

Clique ici pour remplir le formulaire

Pour toute question, vous pouvez joindre :
Madame Catherine Bouchard au 418-698-5000 poste 5260
ou
Madame Nathalie Potvin au 418-698-5000 poste 5248

